

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 20 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 20 septembre 2023, a arrêté **un** projet de délibération du Congrès, adopté **35** arrêtés et examiné **48** dossiers d'étrangers.

Délibération du Congrès

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics, afin de donner suite aux besoins constatés par les services du gouvernement et les acheteurs publics qui ont fait état de certaines difficultés, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le texte prévoit notamment de redéfinir les marchés publics comme une sous-catégorie des « contrats publics ». Tout contrat de commande publique est défini comme un contrat onéreux dès le premier franc.

Concernant les acheteurs soumis à la réglementation des contrats et marchés publics, la liste est complétée par les syndicats mixtes et tous les GIP sont désormais inclus.

Il est également proposé de définir clairement les règles des contrats « hors marché » (inférieurs à 20 millions de francs hors taxe) ainsi :

- une mise en compétition de plusieurs opérateurs économiques adaptée à l'état du secteur concurrentiel, sans obligation de publicité ;
- la possibilité – et non l'obligation – de passer un contrat directement sans mise en concurrence ni publicité sous le seuil de trois millions de francs hors taxes, à condition de ne pas attribuer systématiquement au même opérateur s'il en existe plusieurs.

Le texte prévoit en outre de compléter la liste existante de motifs de dérogation à l'obligation de mise en concurrence et de publicité, par deux cas : les contrats de services juridiques et les contrats hors marché qui justifient la conclusion de marché de gré à gré sans mise en concurrence.

L'obligation d'allotissement devrait elle aussi être assouplie dans certains cas spécifiques.

De plus, le texte propose d'insérer la notion d'imprévision dans les marchés publics en prévoyant le principe du droit à l'indemnité du cocontractant lorsqu'un événement imprévisible et extérieur aux parties bouleverse l'économie générale du marché.

D'autres dispositions sont également prévues afin de simplifier et compléter les dispositions actuelles.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a octroyé les agréments de sécurité civile de type B, D et E à l'association « Comité des secouristes français - Croix Blanche de Nouvelle-Calédonie ». Elle est ainsi autorisée à effectuer les missions suivantes :

- actions de soutien et d'accompagnement des populations sinistrées ;
- dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de rassemblements de personnes ;
- prévention, information, sensibilisation sur les risques.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé l'organisation et le fonctionnement du secrétariat général de la Nouvelle-Calédonie.

En vue d'une simplification de l'administration, il est proposé de supprimer la direction générale de services. Les missions auparavant dévolues à cette entité reviennent au secrétariat général auquel seront désormais rattachées les directions de la Nouvelle Calédonie.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif au remboursement du trop-perçu concernant l'allocation mensuelle d'accompagnement pour un étudiant ayant démissionné de sa formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide à la mise en stage pour les étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2023.

À ce titre, chaque étudiant percevra une indemnité de stage dont le montant du taux de base est de 10 000 francs par semaine de stage.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les statuts de la Mutuelle du Nickel qui change officiellement de dénomination (auparavant Mutuelle de la métallurgie, de la mine, de l'énergie et des activités annexes).

Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une dotation complémentaire de 25 millions de francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC), afin de rétribuer les avocats ayant sollicité le versement de la contribution de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'aide judiciaire.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2023 de l'agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC). Il est établi comme suit :
- pour la section de fonctionnement : 958 577 549 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
 - pour la section d'investissement : 45 484 724 francs en recettes et 9 500 000 francs en dépenses

Le budget global 2023 de l'ARNC est ainsi arrêté à la somme de 4 048 815 772 francs, répartis comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 3 982 862 489 francs équilibrés en recettes et en dépenses ;
 - pour la section d'investissement : 65 953 283 francs en recettes et 29 500 000 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 36 453 283 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013 fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité.

Il rétablit ainsi à sa valeur historique de 3,51 milliards de francs le paramètre relatif à la contribution théorique du barrage de Yaté prise en compte par le système tarifaire. Ce montant correspond au surplus de marge dégagé lorsque le barrage produit sa quantité d'électricité de référence de 300 GWh.

D'autre part, face à l'augmentation du coût de la vie constatée ces derniers mois, il est proposé de geler l'évolution automatique des tarifs pour une période d'un an.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé à la société Agence des mers du Sud (AMSUD), inscrite au registre du commerce de Nouméa, une autorisation d'exploiter une installation de dépôt temporaire à l'importation et à l'exportation.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2023 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie

(ADANC). Elle est arrêtée à la somme de zéro franc pour la section de fonctionnement et zéro franc pour la section de fonctionnement.

Le budget 2023 de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme globale de 6 020 423 092 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 2 763 115 828 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 3 257 307 264 francs en recettes et 3 044 281 436 francs en dépenses, faisant apparaître un suréquilibre de 213 025 828 francs.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant des attributions de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT). Cette délégation de pouvoir est accordée pour une période d'un an.

Au visa de Gilbert Tyuionon et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires maritimes (DAM), afin de réduire le délai de traitement de ces actes. Cette délégation de pouvoir est accordée pour une période d'un an.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions de fonctionnement d'un montant total de 8 479 273 francs en faveur de trois associations d'éducation populaire au titre du budget primitif propre - exercice 2023. Elles sont réparties comme suit :

- Les Villages de Magenta : 4 200 000 francs
- Les CEMEA PWARA WARO : 1 907 500 francs
- La fédération des œuvres laïques (FOL) : 2 371 773 francs

Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 250 000 francs à l'association « Boea provie danse » dans le cadre de son déplacement au Vanuatu du 28 juillet au 4 août 2023.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une action de formation et pris en charge deux parcours individualisés de formation professionnelle continue.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie pour le fonctionnement des organisations syndicales de salariés

représentatives et pour des actions de formations de leurs adhérents. La somme allouée par tranche de 500 voix s'établit à 660 377,36 francs. La subvention est répartie comme suit :

Syndicats	Nombre de voix	Total (en francs)
UT CFE-CGC NC	6 847	8 584 906
USOENC	5 830	7 264 151
USTKE	5 084	6 603 774
LA FÉDÉ	3 592	4 622 642
CSTC-FO	2 353	2 641 509
COGETRA-NC	2 160	2 641 509
CSTNC	2 110	2 641 509
TOTAL		35 000 000

Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo-Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'Aquarium des lagons à mener la campagne scientifique « Swimway » dans le Parc naturel de la mer de Corail du 20 septembre au 1^{er} octobre 2023 à bord du voilier *Seahawk*. Les opérations se dérouleront dans la réserve naturelle « Atolls d'Entrecasteaux » et les réserves intégrales « Pétrie », « Petit Astrolabe » et « Grand Astrolabe ».

Le projet, mené entre l'Aquarium des lagons, l'institut de recherche pour le développement (IRD) et les organisations non gouvernementales Conservation International et Yacht Aid Global, a pour objectif l'étude des raies manta et des requins léopard.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé Michaël Chantrie et Élodie Clertant en qualité d'experts-comptables.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la cession de parts sociales de la société civile professionnelle d'huissiers de justice Burignat-Lesson-Tarratre, ainsi que la modification de ses statuts. La répartition du capital social est ainsi modifiée :

- Stephen Tarratre : 20 parts
- Olivier Lesson : 10 parts
- Florent Burignat : 20 parts

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré l'arrêté n°2023-1269/GNC du 7 juin 2023 portant agrément de la société Commodore Juridique et Fiscal (CJF) en vue de l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises.

Au visa de Yoann Lecourieux et de Jérémie Katidjo-Monnier, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 2 969 972 francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée, à la commune de Maré, pour la mise en œuvre du projet-pilote d'alimentation en eau potable des sites isolés, par des ressources renouvelables, sur trois habitations de l'île.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1,5 millions de francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée à la commune de Sarraméa, pour la mise en œuvre du projet de sensibilisation à la protection de la ressource en eau et la préparation au passage au coût réel.

Au visa de Jérémie Katidjo-Monnier, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1 190 000 francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée à l'association les sinistrés du Malaoui, en vue de la réalisation de deux ouvrages de protection de berge et d'un exutoire d'eaux pluviales sur la rive droite du cours d'eau Buai, sur la commune du Mont-Dore.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 800 000 francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée, au conseil de l'eau de Farino-La Foa-Sarraméa, pour la restauration et l'entretien des arbres riverains (ripisylve) du creek Fo Moin à La Foa. Les actions consisteront en la valorisation de déchets verts en paillage et compost, au nettoyage du creek et en la plantation d'espèces endémiques.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1,2 millions de francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée, au conseil de l'eau de la Néra, pour la mise en défens du périmètre de protection immédiat du captage d'Azareu, à Bourail. Des actions de plantations, de régulation des espèces envahissantes et de sensibilisation seront aussi réalisées.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1,5 millions de francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée, au conseil de l'eau de la Néra, pour la mise en œuvre de la réduction de la consommation publique d'eau potable grâce à l'achat de réducteurs d'eau, à Bourail.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 4 238 218 francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée, à la fondation WWF France, pour la mise en œuvre du projet « les associations locales : premiers guetteurs, premiers acteurs contre les incendies ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 460 000 francs du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée, au syndicat des copropriétaires du parc de Yahoué pour réaliser un ouvrage de protection de berge de type enrochement sur la rive droite de la rivière Yahoué, sur la commune de Nouméa.

Arrêtés de nomination

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Doriane Brehe en qualité de chef du service de planification des risques technologiques et naturels de la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques de la Nouvelle-Calédonie (DSCGR).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Léon Wamytan en qualité de secrétaire général par intérim du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de six mois.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sophie Garcia en qualité de secrétaire général adjointe par intérim du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de six mois.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Frédéric Feidel en qualité de chef du service de recherche pédagogique, d'édition et d'ingénierie de la direction générale des Enseignements de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Wajune Ita en qualité de chef du service des affaires juridiques de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Séverine Bonnardel en qualité de directrice des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **cinq** titres de séjours, **23** autorisations de travail, **18** renouvellements d'autorisation de travail. Il a refusé **deux** autorisations de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.